



Pièces à fournir pour l'ouverture d'un compte myPOS pour une Association

- Les copies des pièces d'identité, en cours de validité, des personnes composant le bureau (la copie doit être en couleur, et présenter de façon claire les contours du document).
 - o Le président
 - o Le trésorier
 - o Le secrétaire
- Un numéro de portable pour le rattachement sur l'application myPOS
- Une adresse email
- Les statuts
- La fiche INSEE de moins de 3 jours
- Le récépissé de dépôt de création de l'association en Préfecture
- Le dernier procès-verbal de l'Assemblée Générale
- La pièce d'identité du président en cours de validité (CNI ou Passeport)
- Un justificatif du domicile de moins de 3 mois des personnes composant le bureau (une facture d'eau, d'électricité, de téléphone, 1^{er} page d'un relevé bancaire de moins de 3 mois, l'avis d'imposition, etc.).

www.mobile-pay.fr – contact@mobile-pay.fr

+590 26 25 16 +596 10 68 26 +594 10 65 94

MOBILE Pay

Distributeur myPOS Antilles – Guyane agréé MP-ACPRO009